



PREMIERS SECOURS CITOYEN PSC

Qu'est-ce que le PSC ?



Il s'agit d'une formation de base aux premiers secours.

Elle a pour objectif de faire acquérir à toute personne les capacités nécessaires pour exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.

À qui s'adresse cette formation ?



Elle s'adresse à toute personne âgée au minimum de 10 ans. Le jour du stage, il faut ne pas être en situation de handicap provisoire (plâtre, attelle...), afin de pouvoir suivre la formation en grande majorité pratique. Cette formation vous demandera de réaliser des gestes en étant souvent à genou (PLS, massage cardiaque...).

Quels sont les prés requis pour accéder à cette formation ?



Aucun pré requis n'est nécessaire. Vous devez juste renseigner un dossier d'inscription. Cette formation est destinée au grand public. Nous vous proposons en amont de votre stage de faire une partie théorique (Formation Ouverte À Distance sur une plateforme internet afin de vous permettre d'arriver sur le stage avec un minimum de connaissances. Ainsi, vous comprendrez mieux nos explications durant le stage pratique.

Par qui est enseignée cette formation ?



Deux Formateurs encadreront votre formation. Ils peuvent être assistés d'un ou plusieurs aides moniteurs durant le stage. Nous ne prenons pas plus de 10 stagiaires sur nos stages afin de vous garantir une qualité d'enseignement.

Vos formateurs sont titulaires de tous les diplômes requis pour l'enseignement de cette formation. Ils sont à jour de leur formation continue annuelle obligatoire.

Quel est le contenu de cette formation ?

Au cours du stage, nous aborderons les thèmes suivants :

- ☑ Le citoyen sauveteur
- ☑ La protection
- ☑ L'alerte
- ☑ L'alerte et protection des populations
- ☑ L'obstruction des Voies Aériennes par un corps étranger
- ☑ Hémorragies externes
- ☑ Les plaies, les brûlures, les traumatismes
- ☑ Le malaise
- ☑ La perte de connaissance
- ☑ L'arrêt cardiaque
- ☑ Mises en situations tout au long de la formation





PREMIERS SECOURS CITOYEN PSC

Combien de temps dure la formation ?



La durée de cette formation est de 7 heures minimum. Notre Association a fait le choix de dépasser ces horaires si nécessaire, afin d'amener chaque apprenant à un niveau satisfaisant. **Notre objectif** : que chaque apprenant acquiert les gestes, à son rythme.

Y'a-t-il un examen ?



No stress, No panique. **Il n'y a pas d'examen.** L'évaluation de l'apprenant est dite « formative ». L'apprenant doit participer à toutes les parties et doit avoir effectué une mise en situation pratique en tant que sauveteur pour être validé. Le but de cette formation est de former le participant le mieux possible.

Est-ce que l'on me délivre un diplôme ?



Notre Fédération Nationale vous délivrera votre attestation si votre évaluation est positive et si vous êtes présent tout au long de la formation. Ce certificat de compétence de citoyen de sécurité civile « PSC » vous sera remis à l'issue de votre formation en règle générale.

Dois je faire une remise à niveau régulièrement ?



Il appartient au titulaire du PSC d'entretenir ses acquis en regardant différents supports pour conserver son savoir (vidéo, FOAD, livret...).

Nous vous conseillons cependant de refaire une formation tous les 3 ans, ou bien de participer à une formation continue programmée par notre Association.

Comment faire pour s'inscrire à cette formation ?



Consultez notre site internet (calendrier des formations) et contactez-nous via le formulaire de contact. Nous vous répondrons rapidement et nous vous indiquerons les modalités pour votre inscription. Vous pouvez également nous contacter par téléphone.

Combien coûte la formation et quels sont les moyens de paiement ?



- Pour connaître le coût de cette formation, merci de consulter notre site internet.
- Nous privilégions aujourd'hui le paiement par virement bancaire, plus rapide et plus sûr.